

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 26 novembre 2018, à 20 h.

Présences :

Bernard Boulet, conseiller
Sylvie Boulet, conseillère
Sandra Stéphanie Clavet
Jessy Croteau, conseiller
Yves Gendreau, conseiller
Rémy Langevin, maire
Marc Langlois, conseiller
Félix Michaud

Absences :

Gaston Morin, conseiller

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 novembre 2018

2018-480

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 novembre 2018 après y avoir retiré le sujet suivant :

2018-484 Confirmation d'une contribution à un organisme et appropriation de financement

CONSULTATION PUBLIQUE

2 Projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'autoriser et d'encadrer les usages de production, de transformation et de vente de cannabis

À la demande de Monsieur le maire, M^e Sandra Stéphanie Clavet, greffière, résume et explique la teneur de ce projet de règlement.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ce projet de règlement.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 22 novembre 2018

4 Dépôt du registre daté du 23 novembre 2018 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

5 Dépôt des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux

Mme Sylvie Boulet et MM. Jessy Croteau, Bernard Boulet et Marc Langlois déposent chacun leur formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

RÉSOLUTIONS

6 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018

2018-481

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018. Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

7 Emprunt au fonds de roulement d'une somme de 347 895,91 \$ – Divers travaux ou acquisitions au cours de l'année 2018

2018-482

CONSIDÉRANT que l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil municipal d'emprunter par résolution, à même son fonds de roulement, les deniers nécessaires dont il a besoin pour toutes les fins de sa compétence sans qu'aucune approbation gouvernementale ne soit requise;

CONSIDÉRANT que le terme de cet emprunt ne peut excéder dix ans;

CONSIDÉRANT la réalisation de divers travaux ou acquisitions au cours de l'année 2018 à être financés à même le fonds de roulement, lesquels ont été autorisés par résolutions du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le coût final de ces projets est maintenant connu et que certains projets ainsi autorisés ne se sont pas réalisés ou n'ont pas coûté les montants estimés;

CONSIDÉRANT que les dépenses réelles de certains projets de dépenses en immobilisations s'avèrent supérieures aux montants autorisés;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le financement à même le fonds de roulement du coût excédentaire du projet de dépenses en immobilisations réalisé, soit le projet numéro 2018-028.

D'emprunter une somme totalisant 347 895,91 \$ à même le fonds de roulement pour les fins suivantes, selon les modalités de remboursement ci-après décrites; les projets ainsi financés étant fermés :

PROJET	DESCRIPTION	RÉEL	2019	2020	2021	2022	2023
2017-032	Mise à jour du site Web de la Ville (35 000 \$) + Intranet (35 000 \$) Transféré projet 2018-910 sera financé en 2019 - Réso 2017-012 (70 000 \$)	35 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
2018-024	Climatisation - Centre des Migrations 15 000 \$ - Réso 2018-004	9 737,59	1 953,59	1 946,00	1 946,00	1 946,00	1 946,00

PROJET	DESCRIPTION	RÉEL	2019	2020	2021	2022	2023
2018-028	Nouvelle section de clôture en hauteur à l'arrière du marbre (backtop) - Terrain de baseball Desjardins 10 000 \$ - Réso 2018-004	18 076,05	3 616,05	3 615,00	3 615,00	3 615,00	3 615,00
2018-031	Ajout d'un abreuvoir - Parc Saint-Nicolas 10 000 \$ - Réso 2018-004	6 813,01	1 365,01	1 362,00	1 362,00	1 362,00	1 362,00
2018-033	Programme annuel d'amélioration - Parcs et espaces verts 25 000 \$ - Réso 2018-004	25 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2018-035	Programme annuel - Acquisition et remplacement - (Immobilisation de moins de 20 000 \$) - Travaux publics et infrastructures 45 000 \$ - Réso 2018-004	45 000,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
2018-036	Benne d'été VA06 - Entretien des parcs 30 000 \$ - Réso 2018-004	28 500,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00
2018-037	Camionnette (remplacement du Mazda 2005) - Entretien des parcs 40 000 \$ - Réso 2018-004	39 769,26	7 957,26	7 953,00	7 953,00	7 953,00	7 953,00
2018-038	Programme d'acquisition et de remplacement - Petit matériel et accessoires - Protection incendie 15 000 \$ - Réso 2018-004	15 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
2018-039	Équipements pour sauvetage hors routes - Protection incendie 25 000 \$ - Réso 2018-004	25 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2018-040	Remplacement du compresseur d'alimentation en air respirable - Protection incendie 50 000 \$ - Réso 2018-004	50 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2018-041	Équipements de nettoyage et de décontamination des habits de combat - Protection incendie 20 000 \$ - Réso 2018-004	20 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
2018-043	Programme annuel de maintien à niveau du système informatique 30 000 \$ - Réso 2018-004	30 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
	TOTAL	347 895,91	69 591,91	69 576,00	69 576,00	69 576,00	69 576,00

De transmettre copie de la présente résolution au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

8 Versement d'une subvention d'opérations pour l'année 2018 - Les Arts de la scène de Montmagny inc.

2018-483

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le paiement d'une somme de 85 000 \$ aux Arts de la scène de Montmagny inc. à titre de subvention d'opérations pour l'année 2018.

De transmettre copie de la présente résolution aux Arts de la scène de Montmagny inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

9 Confirmation d'une contribution à un organisme et appropriation de financement

2018-484

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

10 Approbation des prévisions budgétaires de Transbéliment inc. - Mandat à la Ville de Montmagny et signature d'une entente - Transport adapté pour personnes handicapées - Année 2019

2018-485

CONSIDÉRANT qu'il est permis de contracter, par résolution, avec toute personne pour offrir sur le territoire de la municipalité un service spécial de transport pour les personnes handicapées afin d'assurer une liaison avec les personnes situées à l'extérieur de ce territoire, et ce, conformément à l'article 48.39 de la *Loi sur les transports*;

CONSIDÉRANT que la résolution doit décrire le service projeté;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la Ville de Montmagny s'implique au niveau du service régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires de ce service pour l'année 2019, telles qu'elles ont été préparées par l'organisme responsable du transport adapté, Transbéliment inc., et, conséquemment, qu'elle consente à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités prévues ci-après.

Que la Ville de Montmagny accepte le mandat d'organisme mandataire que lui confient les municipalités participantes à ce service de transport adapté et qu'elle accepte de remettre à Transbéliment inc., à titre d'organisme délégué, les contributions financières des municipalités participantes ainsi que sa propre contribution.

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer une entente avec Transbéliment inc., organisme à but non lucratif, par laquelle la Ville de Montmagny lui délègue l'exploitation dudit service.

Que les modalités de l'entente s'appliquent de la façon suivante, selon les prévisions budgétaires :

- a) Pour l'exercice financier 2019, la Ville s'engage, ainsi que les municipalités participantes, à combler la différence entre les revenus des usagers (68 518 \$) additionnés à la subvention du ministère des Transports du Québec (224 196 \$) et aux autres revenus de Transbéliment inc. (5 500 \$), pour un budget total de 391 629 \$. La contribution totale des municipalités s'établit à 92 416 \$, dont 57 009 \$ provient de la Ville de Montmagny.
- b) La Ville de Montmagny versera donc à Transbéliment inc., au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, une somme de 57 009 \$ en trois versements, soit le tiers du montant le 15^e jour de chacun des mois de janvier, avril et juin 2019, à titre de contribution municipale. En outre, elle remettra à cet organisme les contributions des municipalités participantes qui lui ont été versées.
- c) Les tarifs pour un déplacement pendant l'année 2018 sont fixés respectivement à 3,25 \$ pour un déplacement à l'intérieur d'une municipalité, à 3,75 \$ d'une municipalité vers une deuxième municipalité et à 6 \$ d'une municipalité vers une troisième municipalité. De plus, de Montmagny vers L'Islet, le tarif est fixé à 6 \$ pour un déplacement. Toutefois, un nombre minimal de trois passagers est requis pour effectuer un tel déplacement; à défaut, l'utilisateur devra déboursier le tarif pour trois personnes (18 \$) ou, si deux usagers utilisent le même véhicule, le tarif sera alors de 9 \$.

Les personnes qui ne sont pas admises au transport adapté peuvent utiliser les places disponibles conditionnellement à la présence de personnes handicapées admises, et ce, aux mêmes conditions tarifaires, à l'intérieur des parcours. Les tarifs pour un déplacement de Montmagny vers St Jean-Port- Joli sont de 10 \$ et de 15 \$ de Montmagny vers Lévis, mais des pour des déplacements de groupe seulement.

- d) Le service de transport adapté s'effectuera principalement par minibus adapté, le taxi venant compléter le service aux heures de pointe.

- e) L'horaire de fonctionnement du service est de 82 heures par semaine réparties de la façon suivante : du lundi au vendredi de 7 h à 11 h 30 et de 12 h 30 à 18 h et le samedi de 12 h à 17 h, et ce, sur une base de 52 semaines par année. Toutefois, pendant la période estivale, soit de la mi juillet à la mi-août, l'horaire sera le suivant : du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 12 h 30 à 17 h et le samedi de 12 h à 17 h.
- f) Les priorités de déplacement seront les suivantes : travail, étude, soins médicaux, loisirs et autres.
- g) Les municipalités participantes au service de transport adapté sont : Montmagny, Cap-Saint-Ignace et L'Islet (L'Islet-sur-Mer, L'Islet-Ville et St-Eugène).

De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à Transbélumont inc. et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

11 Autorisation de signature - Entente – Bail – École internationale de Musique – Carrefour Mondial de l'accordéon

2018-486

CONSIDÉRANT que la Ville a effectué une rénovation majeure de son ancien hôtel de ville sis au 101, avenue Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT que l'École internationale de musique souhaite y aménager ses locaux afin d'y opérer une école de musique;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, les parties doivent conclure un bail afin d'encadrer les modalités entourant l'occupation par l'École internationale de musique de locaux de la Ville;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente à intervenir avec l'École internationale de musique établissant les modalités de location et d'occupation des locaux dans le bâtiment sis au 101, avenue Sainte-Julie à Montmagny, propriété de la Ville, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

De transmettre copie de la présente résolution à l'École internationale de musique de même qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

12 Autorisation de signature - Amendement au bail - Caisse populaire Desjardins de Montmagny

2018-487

CONSIDÉRANT qu'un bail a été conclu avec la Caisse populaire Desjardins pour l'occupation de locaux au rez-de-chaussée du bâtiment abritant l'hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que la Caisse populaire Desjardins s'est prévalu en 2014 de l'option de renouvellement du bail pour une durée additionnelle de 5 ans, soit du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite récupérer l'usage d'une salle qui est inutilisée par la Caisse populaire Desjardins;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, un amendement au contrat de bail avec la Caisse populaire Desjardins de Montmagny établissant les modalités entourant la reprise d'un espace loué d'environ 36 pieds carrés, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

De transmettre copie de la présente résolution à la Caisse populaire Desjardins de Montmagny de même qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

13 Autorisation de signature d'une entente avec la Société de développement économique de Montmagny inc. - Programme de revitalisation du centre-ville - Années 2019, 2020 et 2021

2018-488

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente avec la Société de développement économique de Montmagny inc. établissant les modalités entourant le maintien d'un programme de revitalisation du centre-ville de Montmagny pendant les années 2019, 2020 et 2021.

De transmettre copie de la présente résolution à Société de développement économique de Montmagny inc. de même qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

14 Autorisation de signature - Entente - Bail - Corporation Camping Pointe-aux-Oies - 2^e Amendement

2018-489

CONSIDÉRANT que la Ville et la Corporation du Camping Pointe-aux-Oies se sont entendus pour revoir les modalités du loyer annuel conformément à l'entente de bail;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente à intervenir avec la Corporation du Camping Pointe-aux-Oies établissant la modification au loyer de base à 75 000\$, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

De transmettre copie de la présente résolution à la Corporation du camping Pointe-aux-Oies de même qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

15 Autorisation de signature - Entente - Bail - Everest de la Côte-du-Sud - Club de hockey Junior AAA de la Côte-du-Sud

2018-490

CONSIDÉRANT que l'Everest loue l'aréna de Montmagny durant la saison de hockey pour ses matchs et pratiques au sein de la LHJQAAA selon un tarif de location prévu au règlement de tarification de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'Everest souhaite occuper des locaux de l'aréna de façon exclusive durant la saison de glace;

CONSIDÉRANT que l'Everest a demandé à la Ville de procéder à des aménagements supplémentaires pour ses besoins au vestiaire et au bureau, dont les coûts sont assumés par la Ville;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, les parties doivent conclure un bail afin d'encadrer les modalités entourant l'occupation par l'Everest des locaux de l'aréna;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente à intervenir avec l'Everest de la Côte-du-Sud - Club de hockey junior AAA de la Côte-du-Sud établissant les modalités de location et d'occupation des locaux de l'aréna sis au 21, avenue Sainte-Brigitte Nord à Montmagny, propriété de la Ville, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

De transmettre copie de la présente résolution à l'Everest de la Côte-du-Sud - Club de hockey junior AAA de la Côte-du-Sud de même qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

16 Autorisation de signature de contrat - Achat d'œuvre d'art - Michel Saulnier

2018-491

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'acquisition quant au choix de l'œuvre à acquérir pour le 101, avenue Sainte-Julie;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, le contrat d'acquisition d'œuvre d'art pour l'achat de l'œuvre d'art de l'artiste Michel Saulnier soit une peinture, intitulée « La grue » et « Tondi (planète) », et tous les droits de reproduction y afférents, pour un montant de 9 288 \$, incluant les taxes applicables, s'il y a lieu.

De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Michel Saulnier de même qu'au coordonnateur aux activités culturelles et patrimoniales et au directeur du Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

17 Adoption d'une Politique pour la prévention du harcèlement psychologique

2018-492

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny désire mettre à jour sa Politique sur le harcèlement psychologique afin de rencontrer les nouvelles dispositions législatives;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter la Politique pour la prévention du harcèlement psychologique datée du 26 novembre 2018 afin de favoriser un milieu de travail respectueux de tous, par la prévention et le règlement rapide des conflits.

De transmettre copie de la présente résolution au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD), à l'Association des pompiers de Montmagny de même qu'au Service des ressources humaines et aux directeurs de service de la Ville de Montmagny.

18 Adoption du plan d'action MADA 2019 - 2020 (Municipalité Amie des Aînés)

2018-493

CONSIDÉRANT qu'un sous-comité du Comité de la famille et des aînés a entrepris des démarches pour mettre à jour la politique MADA (Municipalité Amie des Aînés) adoptée en 2013 par la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la proposition de la MRC de Montmagny d'inclure la Ville de Montmagny dans sa démarche de révision de sa propre politique MADA;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le plan d'action daté du 16 novembre 2018 lequel établit des priorités, objectifs et actions à être mis en œuvre pendant les années 2019 à 2021, selon des axes d'interventions ciblés, et ce, dans le cadre de la mise à jour de la Politique familiale municipale et de la démarche Municipalité Amie des Aînés.

De transmettre copie de la présente résolution au Comité de la famille et des aînés et au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

19 Ajout d'interdiction de stationnement – Avenue Mercier et avenue Roy

2018-494

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 du Règlement numéro RM 330-2 relatif au stationnement prévoit que la directrice des travaux publics et des infrastructures, ou son représentant, agissant comme responsable de l'entretien des chemins publics, est autorisée à installer ou retirer une signalisation indiquant des zones d'arrêt et de stationnement, et ce, sur résolution du Conseil municipal;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la directrice des travaux publics et des infrastructures ou son représentant à installer une signalisation appropriée et conforme au *Code de la sécurité routière* de manière à interdire le stationnement en tout temps du côté est de l'avenue Roy et en tout temps du côté ouest de l'avenue Mercier.

De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au superviseur aux permis et aux inspections de la Ville de Montmagny.

20 Programme d'aide financière - Sécurité civile - Volet 1

2018-495

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la Ville de Montmagny présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500.00 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400.00 \$, et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 900.00 \$.

Que la Ville de Montmagny autorise le directeur de la sécurité incendie et de la sécurité civile à signer, pour et en son nom, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

De transmettre copie de la présente résolution au directeur de la sécurité incendie et de la sécurité civile et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

21 Résolution d'adoption d'un second projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'autoriser et d'encadrer les usages de production, de transformation et de vente de cannabis

2018-496

CONSIDÉRANT que la Ville est notamment régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique tenue eu égard audit projet;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé « Second projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'autoriser et d'encadrer les usages de production, de transformation et de vente de cannabis ».

De transmettre copie de la présente résolution et du second projet de règlement à la MRC de Montmagny.

22 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny

2018-497

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Bernard Boulet, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

23 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme

2018-498

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Bernard Boulet, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de créer un Comité consultatif d'urbanisme.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Période de questions

24 Levée de la séance

2018-499

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance ordinaire du 26 novembre 2018, à 20 h 10.

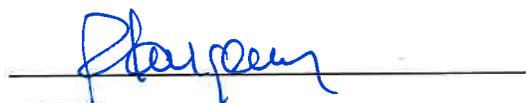


GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018.



MAIRE